

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE TEMPORAIRE N°2023_010
portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
et autorisation d'occupation du domaine public
RUE DES VIGNES**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de [REDACTED] en date du 20 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que la livraison de sable devant le 2 rue des Vignes nécessite une interdiction du stationnement et de la circulation de la rue des Vignes, partir du n°2, le 6 et 7 janvier 2023.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 6 et 7 janvier 2023, la circulation à la rue des Vignes sera interdite.

Le stationnement sera interdit devant et aux abords du 2 rue des Vignes. La circulation sera rétablie dès la fin des travaux.

Une déviation sera mise en place par le pétitionnaire par la rue de Cerdagne ou la rue du Vallespir.

ARTICLE 2 : La **signalisation réglementaire conforme** aux dispositions en vigueur, notamment pour les piétons, sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par [REDACTED]

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

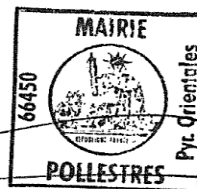
ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 03/01/2023.

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le

Affiché du

**PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT**

Catherine LEVY

03 JAN. 2023